



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DECEMBRE 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du vendredi 06 décembre 2013 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mardi 10 décembre 2013 en séance ordinaire, à 19 H 30 dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, Maire.

Etaient présents : 17

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER adjoints,
MMES et MM. Anne-Marie BELENFANT, Annie MICHEL, Myriam WINKLER, SCHUHLER Philippe, Guy JACOB, Jean-Marie GLEITZ, Pierre Nicolas MERSIOL, Romain BURRUS, Sébastien ROSSI, Corinne HOFF, Maximilien ZAEPFFEL, Etienne ADLOFF

Absents excusés : 2

M. Olivier KEMPF

M. Pierre LEVYCKYJ qui donne procuration à M. HAULLER Claude

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

19H30 - Intervention de MM PICOT et ZIRNHELD - agents ONF

ordre du jour

- | | |
|---|---|
| 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2013 | 2 |
| 2) Approbation du programme de travaux de l'ONF | 2 |
| • Approbation du programme de travaux - forêt de plaine | 2 |
| • Approbation du programme de travaux - forêt de montagne | 2 |
| 3) ONF - Approbation de l'état d'assiette 2015 | 3 |
| 4) Foyer culturel Georges MEYER - avenants | 3 |
| • Avenant n° 1 - lot 14 - Assainissement - chauffage - Entreprise A&S chauffage | 3 |
| • Avenant n° 1 - lot 4 - Doublages - cloisons - faux plafonds - AK PRO | 4 |
| • Avenant n° 1 - lot 5 -menuiserie bois - MEYER | 4 |
| 5) Souscription d'un emprunt | 4 |
| 6) Régie de la bibliothèque municipale - Instauration d'une indemnité | 5 |
| 7) Régie de la Mairie - Cautions bancaires foyer culturel | 5 |
| 8) Demande de subvention du Club vosgien - au titre de 2014 | 5 |
| 9) Demande de subvention de l'école élémentaire - classe de découverte | 6 |
| 10) Document unique d'évaluation des risques professionnels - mise à jour du document | 6 |

11) Décisions modificatives	7
Décision modificative n°7 - budget principal de la Commune	7
Décision modificative n°1 - Budget annexe de la zone des hangars	9
12) Fixation d'une adresse de l'entreprise HAULLER René- RD 210	9
13) Divers	9
a) Droit de préemption urbain	9
b) Demande de Mme FREYERMUTH - Impasse du rebgarten	9

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2013

Le procès verbal du 12 novembre 2013, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

2) Approbation du programme de travaux de l'ONF

M. le Maire salue et remercie les agents ONF, MM. PICOT et ZIRHELD, qui sont venus présenter le bilan du programme de travaux 2013 ainsi que les travaux prévisionnels 2014.

- **Approbation du programme de travaux - forêt de plaine**

Le Conseil Municipal après délibération et vote,

Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés dans la forêt de plaine, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 25 950 € HT pour un volume de 876 m3.

Délègue le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal

Vote les crédits à prévoir au budget 2014 correspondants à ces programmes :

- 15 425 € HT pour les travaux d'exploitation.
- 13 420 € HT pour les travaux patrimoniaux (uniquement travaux d'entretien)
- soit : 28 845 € HT au total

- **Approbation du programme de travaux - forêt de montagne**

Entendu les explications de M. PICOT, agent ONF en charge de la forêt de montagne,

Le Conseil Municipal après délibération et vote,

Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés dans la forêt de plaine, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 96 680 € HT pour un volume de 2290 m3.

- délègue le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal

- vote les crédits à prévoir au budget 2014 correspondants à ces programmes :

- 56 607 € HT pour les travaux d'exploitation.
- 16 060 € HT pour les travaux patrimoniaux
- soit : 72 667 €HT au total

3) ONF - Approbation de l'état d'assiette 2015

M. le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier daté du 16 septembre 2013, émanant de l'ONF, agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2015, qui conformément à l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Cet état d'assiette permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage, dans les forêts de plaine et de montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve l'Etat d'assiette 2015 de notre forêt communale et autorise M. le Maire à signer le document.

4) Foyer culturel Georges MEYER - avenants

- **Avenant n° 1 - lot 14 - Assainissement - chauffage - Entreprise A&S chauffage**

Entendu les explications données par le Conseiller Municipal Sébastien ROSSI sur la définition et l'estimation des travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise A& S chauffage et détaillées comme suit :

Fourniture et pose caniveau extérieur avec grille galva largeur 100mm	750,00 €
Plus-value pour lavabo duravit, 4 unités	580,00 €
Rccordement de deux éviers, moins-value pour la fourniture -	200,00 €
Moins-value pour distributeurs de papier toilette, 4 unités	-200,00 €
Moins-value pour distributeurs de savon, 4 unités	-220,00 €
montant total en plus H.T.	710,00 €
	<i>soit en % + 4,30%</i>

	Marché initial	Avenant n° 1	Nouveau montant du
Montant HT	16 513,47 €	710,00 €	17 223,47 €
TVA 19,60 %	3 236,64 €	139,16 €	3 375,80 €
Montant TTC	19 750,11 €	849,16 €	20 599,27 €

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Adopte l'avenant au lot précité ci-dessus
Charge le Maire de signer l'avenant et de le transmettre au contrôle de légalité

- **Avenant n° 1 - lot 4 - Doublages - cloisons - faux plafonds - AK PRO**

Entendu les explications données par le Conseiller Municipal Sébastien ROSSI sur la définition et l'estimation des travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise AK PRO et détaillées comme suit :

Plus-value pour habillage en fermacell dans les loges (mur entre salle et loges)	1 037,00 €
montant total en plus H.T.	1 037,00 €
<i>soit en %</i>	<i>+ 1,73%</i>

La somme portée à l'article 2.2 de l'acte d'engagement est modifiée comme suit :

	Marché initial	Avenant n° 1	Nouveau montant du
Montant HT	60 035,77 €	1 037,00 €	61 072,77 €
TVA 19,60 %	11 767,01 €	203,25 €	11 970,26 €
Montant TTC	71 802,78 €	1 240,25 €	73 043,03 €

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Adopte l'avenant au lot précité ci-dessus
Charge le Maire de signer l'avenant et de le transmettre au contrôle de légalité

- **Avenant n° 1 - lot 5 - menuiserie bois - MEYER**

Entendu les explications données par le Conseiller Municipal Sébastien ROSSI sur la définition et l'estimation des travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise MEYER et détaillées comme suit :

Bilan des + et des - values du marché	1 404,64 €
montant total en plus H.T.	1 404,64 €
<i>soit en %</i>	<i>+ 2,02%</i>

	Marché initial	Avenant n° 1	Nouveau montant du
Montant HT	69 500,00 €	1 404,64 €	70 904,64 €
TVA 19,60 %	13 622,00 €	275,31 €	13 897,31 €
Montant TTC	83 122,00 €	1 679,95 €	84 801,95 €

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Adopte l'avenant au lot précité ci-dessus
Charge le Maire de signer l'avenant et de le transmettre au contrôle de légalité

5) **Souscription d'un emprunt**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,
décide d'ajourner le point.

6) Régie de la bibliothèque municipale - Instauration d'une indemnité

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes des collectivités et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales.

Vu la régie de la bibliothèque municipale, pour laquelle aucune indemnité n'avait été prévue jusqu'à présent ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- ACCEPTE d'allouer l'indemnité de responsabilité au régisseur titulaire pour un montant de 76 € brut annuel

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

7) Régie de la Mairie - Cautions bancaires foyer culturel

Vu la décision du 12.02.1976, instituant une régie de recettes concernant les droits administratifs, les publications et les photocopies,

Vu la décision du Conseil municipal de solliciter des cautions bancaires lors de la location du foyer culturel Georges MEYER à des organismes extérieurs, et ce à compter du 01.01.2014 ;

Vu l'avis favorable du comptable du Trésor,

Le Conseil municipal décide d'étendre la régie de recettes relatives aux droits administratifs, publications et photocopies à l'encaissement des cautions du foyer culturel Georges MEYER ;

Charge le Maire de rédiger et signer les pièces relatives à cette affaire

8) Demande de subvention du Club vosgien - au titre de 2014

L'association du Club Vosgien informe le Conseil Municipal qu'elle fêtera ses 110 ans en 2014.

A cette occasion, elle projette d'installer un portique au château du Bernstein pour valoriser le château, mettre en avant les travaux du veilleur de château FISCHBACH André, et également informer les touristes.

Le coût du support est estimé à 3528,20 € TTC

Le club vosgien sollicite le soutien de la Commune à hauteur de 20 % du projet soit 700 €.

Une aide de 15 % au minimum de la Commune est nécessaire pour que le Conseil général finance le projet à hauteur de 20 %.
Après avis de la Commission administrative,
Le Conseil municipal,

Après délibération et vote,

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 705,65 € pour la réalisation du portique au château du Bernstein
- Décide de prévoir les crédits au budget 2014 de la Commune ;
- La subvention ne pourra être versée qu'après le vote du budget ;

9) Demande de subvention de l'école élémentaire - classe de découverte

Mme Myriam WINKLER sort de la salle.

Les enseignantes de l'école élémentaire informent le Conseil Municipal que les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2, soit 52 enfants, participeront à une classe de découverte scientifique du 24 au 28 mars 2014 à ARRENTES DE CORCIEUX.

Le budget est de 300 €/ enfant.

Une aide de 7 € par enfant et par jour est sollicitée auprès de la Commune (aide obligatoire pour obtenir le soutien du Conseil Général du même montant).

Cela représente une subvention de 1820 €.

Le Conseil municipal après délibération et vote,

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1820 € pour le voyage de l'école ;
- Décide de prévoir les crédits au budget 2014 de la Commune ;
- La subvention ne pourra être versée qu'après le vote du budget ;

Mme Myriam WINKLER réintègre la salle.

10) Document unique d'évaluation des risques professionnels - mise à jour du document

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait adhéré au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Vu l'art. R4121-2 du code du travail qui impose la mise à jour annuelle de ce document ;

Vu la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de procéder aux mises à jour de ce document au tarif de 240 € la journée d'intervention;

Le Conseil Municipal ,

Décide de faire appel au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à jour du DUE ;

Autorise le Maire à signer la convention

11) Décisions modificatives

Décision modificative n° 7 - budget principal de la Commune

- **Travaux en régie**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, valide les décisions modificatives suivantes nécessaires au transfert des travaux effectués en régie de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

Maison des compagnons :

Section de fonctionnement - en recettes :	
C/ 722 - chap 042 - travaux en régie :	+ 3 500,00 €
Section de fonctionnement - en dépenses :	
C/023 - virement à la sect. d'inv.	+ 3 500,00 €
Section d'investissement en dépenses	
C/ 21318 - chap 040 - travaux en cours :	+ 3 500,00 €
Section d'investissement en recettes	
C/021 - virement de la sect. de fct	+ 3 500,00 €

Ancienne école maternelle

Section de fonctionnement - en recettes :	
C/ 722 - chap 042 - travaux en régie :	+ 3 500,00 €
Section de fonctionnement - en dépenses :	
C/023 - virement à la sect. d'inv.	+ 3 500,00 €
Section d'investissement en dépenses	
C/ 2135 - chap 040 - travaux en cours :	+ 3 500,00 €
Section d'investissement en recettes	
C/021 - virement de la sect. de fct	+ 3 500,00 €

Travaux club house handball club

Section de fonctionnement - en recettes :	
C/ 722 - chap 042 - travaux en régie :	+ 4 300,00
Section de fonctionnement - en dépenses :	
C/023 - virement à la sect. d'inv.	+ 4 300,00 €
Section d'investissement en dépenses	
c/ 21318 - chap 040 - travaux en cours :	+ 4 300,00 €
Section d'investissement en recettes	
C/021 - virement de la sect. de fct	+ 4 300,00 €

Travaux d'isolation de la mairie

Section de fonctionnement - en recettes :	
C/ 722 - chap 042 - travaux en régie :	+ 3 500,00 €
Section de fonctionnement - en dépenses :	
C/023 - virement à la sect. d'inv.	+ 3 500,00 €
Section d'investissement en dépenses	
c/ 21311 - chap 040 - travaux en cours :	+ 3 500,00 €
Section d'investissement en recettes	
C/021 - virement de la sect. de fct	+ 3 500,00 €

- **Maison des compagnons - dépenses d'investissement**

Vu les travaux de raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz qui non prévus dans les crédits ouverts pour la réalisation de la maison des compagnons,

Vu les travaux supplémentaires réalisés pour isoler l'éclairage public du bâtiment ;

Vu les différents avenants validés par le Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote

Décide d'affecter les crédits supplémentaires suivants à l'opération n° 29 - maison attenante à la Tour d'Ebersheim :

C/020 - op 001 - dépenses imprévues :	- 8000,00 €
C/2313 op 29 - travaux en cours :	+ 8000,00 €

- **Chaudière de l'Eglise**

Remplacement de la chaudière de l'Eglise. La chaudière va être remplacée pour un montant de 26 000 €. Une étude a été diligentée auprès d'un bureau de MOE pour 1600 € TTC

Il s'agit de prévoir une enveloppe de 28 000 € TTC au budget :

Le Conseil municipal, après délibération et vote, valide la décision modificative suivante :

C/2135 op 13 - Eglise :	+28 000,00 €
c/21534 - op 0091 - camping :	- 5 000,00 €
C/ 2128- op 106 - réfection des murs	- 5 000,00 €
C/2128 op 96 - fossé eaux pluviales	- 18 000,00 €

- **Eclairage extérieur handball club**

Suite à l'installation du bâtiment modulaire, il faudrait encore prévoir des installations électriques dont le coût est de 1399,56 €.

Il manque 500 € au budget sur l'opération 90 - bâtiments modulaires

Le Conseil municipal, après délibération et vote, valide la décision modificative suivante :

C/21318 op 90 :	+ 500,00 €
C/020 op 001 - dépenses imprévues :	- 500,00 €

- **Modification du POS**

Les crédits inscrits au budget 2013 pour la modification du POS n°4 sont insuffisants.

Le Conseil municipal valide la décision modificative suivante :

C/202 op 22 :	+2 000,00 €
c/020 - op 001 - dépenses imprévues :	- 2 000,00 €

Décision modificative n° 1 - Budget annexe de la zone des hangars

Afin de prévoir les crédits suffisants pour la constatation des stocks de fin d'année, et étant donné que ceux-ci n'ont pas évolué depuis le 01.01.2013

Le Conseil municipal valide la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement	
C/3555 chap 040 - terrains aménagés:	+5 600,00 €
Recettes d'investissement	
C/021 : virement de la section de fonctionnement :	+5 600,00 €
Recettes de fonctionnement :	
C/71355 - chap 042- variation de stocks terrains aménagés :	+ 5 600,00 €
Dépenses de fonctionnement :	
C/023 - virement à la section d'investissement :	+ 5 600,00 €

12) Fixation d'une adresse de l'entreprise HAULLER René- RD 210

L'entreprise est située au lieu-dit Bruckenwald, à côté de l'ancienne Teinturerie Centre Alsace.

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

Décide de donner comme adresse : « lieu-dit Bruckenwald»

13) Divers

a) Droit de préemption urbain

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes qui suivent :

- Vente de la Sarl Structure et développement représentée par M. BOLTZ, à M. et Mme HERRBACH Christophe, d'un terrain non bâti sis au lieu dit Schutzenrain - section 15 - parcelles 1131/417 et 1133/418 pour une superficie de 6,01 ares
- Vente de la CM- CIC SAREST représentée par SCHMUTZ Philippe à M. FRERING et MME HUCK d'un terrain non bâti dans le lotissement les Prés Fleuris sis section 10 parcelle 461/17 d'une superficie de 7,29 ares
- Vente de la Sàrl GF immobilier - Mackenheim à M. GANAY et Mme WINTERMANTEL d'un terrain bâti sis Square Camille Orry - section 25 n° 368/306 d'une superficie de 538 m²

b) Demande de Mme FREYERMUTH - Impasse du rebgarten

Mme Monique FREYERMUTH a fait parvenir une demande de viabilisation de l'Impasse du Rebgarten, car elle souhaite commercialiser un terrain situé le long de l'Impasse.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est en train d'acquérir les terrains de l'emprise de l'emplacement réservé.

Or tous les acquéreurs n'ont pas donné leur accord à la cession des terrains.

Une fois que la Commune sera propriétaire de l'emprise complète, il faudra nommer un bureau d'études pour la viabilisation des terrains.

La séance est levée à 22 H 00.

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance,
Gérard ZIPPERT

Validation du Procès verbal du 10/12/2013

NOM	Prénom	Présent	Absent	Signature
ZIPPERT	Gérard	x		
LEISER	Sabine	x		
BURRUS	Romain	x		
SCHUHLER	Philippe	x		
ROSSI	Sébastien	x		
SCHEPPLER	Christiane	x		
MICHEL	Annie	x		
ADLOFF	Etienne	x		
HAULLER	Claude	x		
GLEITZ	Jean-Marie	x		
JACOB	Guy	x		
BELENFANT	Anne-Marie	x		
ZAEPFFEL	Maximilien	x		
HOFF	Corinne	x		
DIETRICH	Michel	x		
MERSIOL	Pierre-Nicolas	x		
KEMPF	Olivier		x	
LEVYCKYJ	Pierre		x	
WINKLER	Myriam	x		